

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme d'équipement de la ville, compte-tenu du nombre sans cesse croissant des véhicules et des difficultés de circulation aux abords des carrefours, la Municipalité envisage de poursuivre l'installation de feux de signalisation lumineuse.

Lors de sa réunion de travail du 1er juin 1977, la Commission, après avoir pris connaissance des aménagements prévus au plan de circulation, propose d'équiper un certain nombre de carrefours.

Un avant-projet sommaire a été établi par les Services Techniques Communaux.

Les travaux concernent les carrefours ci-après :

- rues Malartic et Général de Gaulle
- rues de Paris et Roland-Garros
- rues Bertin et de la Source
- chemin Lory les Bas et ancienne RN 2
- voie de desserte du Campus Universitaire - CD 44 et rue François Chatelain
- rues du Général de Gaulle, Jacob et Voltaire
- rues Victor-Mac-Auliffe et Juliette-Dodu
- rues Pasteur et Juliette-Dodu
- rues Pasteur et Jules-Auber.

Pour tous ces carrefours, la Commission recommande le système de régulation mis en place à l'intersection du CD 44 et Chemin Lory-les-Hauts qui donne actuellement satisfaction.

Par ailleurs, il est décidé d'améliorer le fonctionnement du carrefour CD 44 et CD 49 de Sainte-Clotilde et sa mise en coordination avec l'intersection du CD 44 et Chemin Lory-les-Hauts.

Le coût total de l'opération se chiffre à 1 000 000,00 F, elle serait financée par une subvention du Ministère de l'Intérieur et par un prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'adopter cet avant-projet et de m'autoriser à solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE SECRETAIRE donne lecture de l'avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics :

"Favorable. Mais les Commissions demandent que soit ajouté à la liste un feu provisoire à l'intersection du CD 44 et de la route de Moufia en attendant les travaux définitifs qui doivent avoir lieu."

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE